

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI  
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

P.A.D. CASE POSTALE 173

1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 24 MAI 1976

Article No 16

Il ne faut pas faire mentir le Conseil fédéral

A entendre certains il paraît que l'opposition des fédéralistes à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire frise la mauvaise foi. La loi respecterait la souveraineté des cantons, se limitant à quelques principes directeurs, savamment élaborés par des gens très calés. Pour un peu on croirait que l'Office fédéral de l'aménagement du territoire est une chimère, inventée diaboliquement par M. Debétaz, sinon par Me Regamey.

Or ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Administration fédérale affirme sa volonté de gouverner les cantons; ce n'est pas seulement en 1974, au moment où la loi fut votée par les Chambres, cela date même d'avant 1972 et de la publication du projet de loi. L'entreprise générale de centralisation a commencé en 1967, avec le Message du Conseil fédéral concernant les fameux articles constitutionnels 22 ter et 22 quater. Il fallait donner tout leur sens à des affirmations comme celles-ci :

"LA PLANIFICATION DOIT COMPORTER LA CREATION DE PLANS DE ZONES ADAPTES A NOS BESOINS ET A EXECUTER PAR LES CANTONS"

Et un peu plus loin :

"IL SERAIT CEPENDANT FORT POSSIBLE QUE, DANS PLUSIEURS LOIS FUTURES, LA CONFEDERATION, USANT DE SA NOUVELLE COMPETENCE, AILLE UN PEU PLUS LOIN QU'ELLE NE PEUT LE FAIRE AUJOURD'HUI..."

Voilà l'aveu, voilà la vérité. Et nous avons eu le tort de ne pas croire tout ce que disait le Conseil fédéral lors de la votation du 14 septembre 1969.

Après cela l'Administration dite fédérale, l'ORL, l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire et l'Office fédéral pour la protection de l'environnement ont pu tranquillement mettre sur pied les trois piliers de notre socialisme administratif :

- la loi sur la construction et la propriété de logements;
- la loi sur l'aménagement du territoire;
- la loi sur l'environnement.

La première a passé. La seconde doit être rejetée; la troisième ne doit pas ressortir des tiroirs où son projet a avorté.

Au fait ceux-là même qui taxent de mauvaise foi les fédéralistes, prétendent ailleurs que l'opposition est le fait ... de quelques fédéralistes attardés. Alors ? La vérité, et qui explique ces contradictions parce qu'elle est difficile à digérer, c'est que nous sommes en plein dans une oeuvre de destruction des libertés des Etats. Le Conseil fédéral l'a bel et bien écrit en 1967; il ne faut pas le faire mentir et il faut voter NON le 13 juin.

Daniel Laufer